

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 03 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 03 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Laurence BESSAGUET Bernard BESSON Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET  
Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents Excusés : Jenny MORTAGNE

Absents : Ludovic COLEMBIER

Secrétaire de séance : Alexandre JOUSSEMET

### **ORDRE DU JOUR :**

- De 21 017 CDC AA - Modification des statuts - prise en compte de la convention territoriale globale ainsi que l'éducation à l'environnement
- DE 21 018 CGG 17 Adhésion au service chômage

### ***Approbation du compte rendu de la réunion précédente***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2022.

### ***DE 2022 017 CDC AA - Modification des statuts – compétences facultatives - prise en compte de la convention territoriale globale ainsi que l'éducation à l'environnement***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Aunis Atlantique, par délibération n° CCom-23032022-04 en date du 23 mars 2022, a accepté, à l'unanimité de ses membres, la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet de modifier la compétence facultative des statuts de la cdc comme suit :

- Ajout de la POLITIQUE EDUCATIVE SOCIALE ET FAMILIALE COORDONNEE : coordination globale et coordonnée des politiques petites enfance, enfance, jeunesse, parentalité, inclusion (accès aux droits, habitat et mobilité) et animation de la vie sociale à travers la convention territoriale globale et les bonus territoires signés avec la CAF 17
- Ajout à : SOUTIEN A LA SCOLARITE Organisation d'activités sportives, culturelles et d'éducation à l'environnement en direction des écoles primaires y compris le transport.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Vu la délibération n° CCom-23032022-04 en date du 23 mars 2022 du Conseil Communautaire de la CDC Aunis Atlantique,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :

- De donner son accord pour la modification des statuts
- D'adopter les statuts et ses annexes modifiés qui seront annexés à la présente délibération

### ***DE 2022 018 CDG 17 - Adhésion au service chômage***

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Ferrières et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet société citoyenne Aunis Atlantique**

Mme Annie GRATTET fait passer aux conseillers le compte rendu de la réunion du 30 mars dernier à laquelle elle a assisté. Après lecture et débat, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à la société d'énergie renouvelable.

### **Proposition de limitation de vitesse dans les lotissements**

Les habitants se plaignent des vitesses excessives et cela même dans les lotissements.

Monsieur le Maire propose de passer toute la commune à 30Km/h.

Le conseil, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui demande de faire un arrêté dans ce sens.

### **Elections**

Monsieur le Maire remercie le conseil et les électeurs qui ont tenu le bureau de vote des présidentielles ainsi que ceux qui étaient présents et ont aidés au dépouillement.

Il demande aux conseillers pas encore inscrits pour les législatives de bien vouloir le faire afin de préparer le tableau des permanences.

### **Chiens – dégâts dans les cultures**

Les dégâts de cultures dus aux chiens non tenus en laisse sont importants notamment rue de la Gare.

Le conseil demande au secrétariat de se rapprocher de la brigade cynophile afin de vérifier les dispositifs possibles et applicables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA**

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

**DIA** : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

A 1030 – A 1032 – ZL 138 - A 1414 - A 452 – A 747 – A 1517 – ZM 174 – ZE 178

Terrains non bâtis non préemptés

A 1522 A 1521

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Ludovic COELEMBIER

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Alexandre JOUSSEMET

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Solange MANCEAU

Patricia MARIE

Vanessa MOQUET

Jenny MORTAGNE

Jean-Philippe ROUSSEAU